



Charte de participation au compost de quartier.

- ◆ Je m'engage à ne pas jeter d'ordure sur le terrain ni dans le compost et à maintenir le lieu propre.
- ◆ Je ne laisse pas mon chien marquer librement son territoire sur le terrain. Ses déjections devant être ramassées immédiatement, mais ne peuvent pas être mises dans le compost.
- ◆ Je m'engage à verser le contenu de mon seau dans le compost et à le recouvrir de matière sèche. Cela évitera les odeurs et les mouchettes tout en favorisant la décomposition.
- ◆ Je m'engage à respecter les règles de compostage. Celles-ci étant indiquées sur les affiches.
- ◆ Chacun s'engage à participer dans un esprit collectif et de respect mutuel.
- ◆ La récolte de compost revient à la culture du terrain (verger et plantes aromatiques) ainsi qu'aux participants pour leur usage personnel. Le partage du compost sera, bien évidemment, l'occasion d'une fête.
- ◆ L'association "Le collectif citoyen de la Roue" ne peut être rendu responsable du chef de quelconque dommage ou vol pouvant survenir sur le terrain. Le participant ou le visiteur occupe le terrain à ses risques et périls, nulle assurance autre que personnelle ne couvrira les utilisateurs du lieu. Il revient à chaque personne qui occupe le terrain de s'adresser à sa compagnie d'assurance "Responsabilité civile" couvrant les dommages corporels et matériels à autrui.

Date

Nom

Prénom

Signature